

Conseil communal du 10 septembre 2020

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, sur « le parti pris de la Commune concernant les témoignages d'abus policiers survenus le dimanche 16/08 au Parvis »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeendradslid, over “de vooringenomenheid van de gemeente betreffende de getuigenissen ivm misbruik van de politie dat op zondag 16/08 op het Voorplein plaatsgevonden heeft”.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Deux étudiantes de 19 et 20 ans, Mandy et Inaraï, ont témoigné de ce qu'elles ont subi le dimanche 16 août à 1 heure du matin. A la suite d'une agression verbale de type sexiste, elles ont fait appel à des policiers en patrouille.

Dans leur témoignage, elles font part de la violence disproportionnée exercée par la police. Mandy explique que « la policière en civil m'a prise par la nuque et m'a plaquée contre la vitre de la Brasserie et m'a mis des claques. J'ai voulu me défendre. Un autre policier m'a pris par les bras en arrière. J'ai eu mal, j'ai crié. Ils m'ont jetée dans le couloir du commissariat. J'ai beaucoup pleuré, je ne savais pas ce qui se passait dehors. Je voulais passer un appel. Ils ont refusé. Ils m'ont dit aussi qu'ils n'avaient pas le temps de prendre ma déposition. Je suis rentrée à pied à 3h30 du matin environ... »

Pour sa part, Inaraï raconte : « Pendant qu'ils violentaient mon amie, je criais "lâchez-la, lâchez-la". J'ai entendu la policière blonde ordonner "on l'embarque" mais je ne sais pas pourquoi. Je ne me suis pas laissée faire, je les ai repoussés, c'est vrai, mais ils nous ont agressées d'une telle manière ! Ils m'ont mise par terre, la tête par terre, avec un genou sur ma nuque. Ils m'ont fait une clé de bras et m'ont mis les menottes. Puis, ils m'ont soulevée par les menottes et jetée dans la voiture. J'ai eu super mal, je pense que c'est là que mon poignet s'est cassé. J'ai été emmenée au commissariat d'Anderlecht. Je n'ai pas pu passer de coup de fil non plus. Je ne savais pas où j'étais ni ce que je faisais là. Un agent m'a même dit "les singes restent en cage". »

Vers 4h30 du matin, Inaraï est transférée à l'hôpital. Elle a le poignet cassé et une foulure du coude. Mandy souffre d'une contusion au niveau de l'épaule. Les vidéos montrent l'ampleur de la force utilisée par la police et Uneus. On entend également un agent ordonner aux personnes qui filment de « circulez » et dire « regardez l'hystérique ».

Le lendemain, après les témoignages, la police réagit officiellement. Le commissaire parle de jeunes femmes « survoltées », qui donnent « des coups de pieds », « à la tenue légère ». Il affirme qu'il n'y a eu aucune violence de la part des agents et que les blessures ont eu lieu suite à une chute. Il atteste avoir des témoins. Il affirme que les policiers ont « recadré l'homme » qui tenait des propos sexistes.

La Commune a pris la décision de communiquer officiellement sur cette affaire en reprenant uniquement la déclaration de la police. C'est clairement un parti pris qui n'a rien d'une démarche neutre ou objective. Même les faits avérés comme le poignet cassé n'ont pas été repris. C'est un choix, alors même que le contexte à Saint-Gilles est, depuis des années, marqué par des violences et des abus venant des mêmes agents.

Je rappelle que nous avons voté une motion à ce sujet en juin dernier et que les citoyens se mobilisent beaucoup.

Qui, au sein du Collège, a pris cette décision ? Pourquoi ne pas avoir également repris les témoignages des jeunes femmes ? Pourquoi ne pas avoir diffusé les autres versions et les vidéos qui attestent des faits ?

Avez-vous entendu personnellement Inaraï et Mandy avant de communiquer officiellement ? Avez-vous enquêté ? Le commissaire qui assure « qu'il n'y a pas eu de violence policière » et que la jeune femme s'est blessée en tombant était-il présent lors des faits ? La Commune a-t-elle demandé à un expert si le poignet cassé et le coude foulé étaient vraisemblablement dus à une chute ou plutôt à une clé de bras ? Lorsque le commissaire assure que l'homme « désobligeant » a été « recadré », de quoi parle-t-il exactement ? Un PV, assorti de sanction, a-t-il été dressé à son encontre au moment même ? Avez-vous entendu ces autres témoins dont parle la police ? Avez-vous enquêté pour savoir s'il était vrai que les deux jeunes femmes n'avaient pas pu passer un coup de téléphone pendant leur détention ?

Dans la presse, la police raconte qu'une des jeunes femmes avait été placée en cellule pendant une demi-heure « pour se calmer ». Autrement dit, trois heures se sont écoulées entre son arrestation et son transfert à l'hôpital...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Tout cette affaire m'étonne beaucoup et j'éprouve un profond malaise. Cet incident a déjà fait l'objet de nombreux échanges sur les réseaux sociaux et les deux versions des faits diffèrent du tout au tout. C'est le moins qu'on puisse dire. J'ai rarement vécu une telle situation. On peut parfois supposer que l'une ou l'autre partie exagère mais, en l'occurrence, les récits des uns et des autres sont en totale contradiction.

Pour moi, il est important d'établir la vérité des faits. Vous, monsieur Fraiture, vous établissez déjà la vérité des faits : vous parlez du poignet cassé... Moi, je ne sais pas si le poignet est cassé. Vous êtes médecin ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB :: Mais, c'est vous qui avez diffusé la version de la police. Vous avez donc officiellement pris parti et vous discutez de savoir s'il est vrai que quelqu'un a eu le poignet cassé...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Ce n'est pas la question que je pose. Ne commencez pas à jouer à ce jeu-là avec moi ! J'ai une trop longue expérience de ce genre de débat... Je parle de la vérité des faits !

Vous devez savoir, monsieur Fraiture, qu'aucune cause, aussi légitime soit-elle aux yeux de certains – et cela vaut pour les des deux parties –, ne justifie d'ignorer le poids de la vérité. Je sais qu'on a parfois tendance à considérer que la cause que l'on défend est tellement fondée et noble qu'on est en droit de travestir la vérité. Non !, ce n'est pas acceptable. Cela vaut pour la police qui considère, à juste titre ou pas – c'est à vous de voir –, qu'elle remplit une mission essentielle pour la société, ou pour ceux qui contestent la police au nom des libertés ou par idéologie. Rien ne justifie d'ignorer la vérité.

Il y a eu de nombreux échanges sur les réseaux sociaux et, c'est vrai, que c'est à la zone de police qu'il revient de communiquer. Elle l'a fait dans les médias traditionnels mais elle n'est toujours pas présente sur les réseaux sociaux. La police n'a toujours pas compris que la bataille de la communication s'engage aussi sur les réseaux sociaux et que les versions doivent pouvoir s'opposer au même moment, quasi instantanément pour que l'on juge de la vérité des choses.

L'objectif de ma démarche était de mettre à disposition du public des réseaux sociaux la version de la zone de police. La police est un service public aussi, à moins que vous ne désiriez la privatisation de la sécurité. Si c'est le cas, il faudrait l'annoncer, ce serait comique...

En la postant, nous avons bien précisé : « voici la version de la zone de police ». Nous n'avons pas – et je n'ai pas – endossé la version de la zone.

Les deux versions contiennent de sérieuses contradictions. Les accusations des jeunes femmes contre les policiers de la zone sont tellement graves que nous devons faire toute la lumière sur l'événement.

Cela montre une nouvelle fois l'importance des caméras d'intervention [*bodycams*]. Je suis vraiment convaincu que les images sont utiles – pour toutes les parties.

On me demande souvent si on a le droit de filmer une intervention policière. Oui. Ce serait d'ailleurs absurde de vouloir le nier alors que tout le monde – ou presque – possède un *smartphone*. Mais il faut aussi que l'on puisse utiliser aussi le matériel visuel en possession de la police. On doit être à égalité sur le plan des témoignages par l'image. C'est important. C'est pourquoi je souhaite que la police soit équipée de *bodycams*. C'est indispensable. Je ne comprends pas les résistances syndicales à cet égard et nous allons d'ailleurs passer outre.

À l'origine de ces réticences, il y a notamment le respect de la vie privée mais je pense qu'à un moment donné les faits publics doivent faire l'objet d'un échange contradictoire, y compris entre les images.

La police a engagé une procédure pour « calomnies et diffamation ». Des PV ont été dressés. Les intéressées ont déclaré dans la presse vouloir déposer plainte auprès du Comité P et une enquête est ouverte. Il faut désormais que la justice fasse son travail. Ni les réseaux sociaux ni notre assemblée ne sont des lieux adéquats pour trancher cette question et déterminer qui a menti. Car quelqu'un a menti dans cette affaire. C'est évident. C'est à la justice de faire ce travail. C'est ainsi que fonctionne la démocratie.

Je peux comprendre la tentation de certains de se poser d'ores et déjà en juge en soutenant telle version mais, je pense qu'il faut pouvoir disposer du matériel. Je sais que la police a engagé cette procédure sur la base de témoignages de personnes qui étaient sur les lieux et d'images, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du commissariat.

Aujourd'hui, on a un rapport de police, des images de l'incident mais nous ne disposons pas encore d'éléments permettant de déterminer la gravité de la blessure – on n'a pas ça mais on a des images. Quoi qu'il en soit, nous n'allons pas trancher aujourd'hui en conseil communal qui a tort et qui a raison.

Je ne me pose pas en défenseur de la police mais je demande que l'on puisse établir la vérité entre les deux versions. Nous avons connu plusieurs situations du même genre. Parfois, la version qui conteste l'action de la police est justifiée ; parfois, c'est moins clair.

En conséquence, la légitimité pour juger cette affaire appartient à la justice. Elle peut enquêter, elle a accès à des informations que nous n'avons pas. Le plus sage est donc d'attendre qu'elle nous livre ses résultats.

Dans les circonstances actuelles, face à deux versions aussi contradictoires, Il est impossible de savoir laquelle correspond à la vérité des faits. A moins de prendre parti avant de connaître la vérité... C'est évidemment plus facile...

Dans un tel contexte, il est indispensable de faire la lumière en confrontant les versions des faits, sinon on va donner libre cours à de nouvelles tensions.

Il faut une transparence totale sur les responsabilités des uns et des autres. Je ne demande rien d'autre. Je demande de disposer des pièces permettant de se faire une opinion. Mais c'est le Parquet qui va devoir trancher puisque deux plaintes ont été déposées.

Il est fondamental d'établir la vérité des faits avant de juger. Je ne comprends pas qu'on fasse comme si une seule version était recevable. La vérité se situe probablement entre les deux. Ça m'étonnerait qu'elle appartienne à l'une ou l'autre partie. Vous, vous avez pris parti. Moi, je ne prends pas parti. Je demande que la justice fasse une enquête et qu'on ne décide pas a priori qui a raison ou tort. C'est la moindre des responsabilités dont nous devons faire preuve dans une affaire de ce type.

Pour moi, cette affaire est un cas de figure et l'avertissement que je lance vaut pour les deux parties. Il y a deux PV et ils déboucheront peut-être sur des condamnations de l'une ou de l'autre.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Pourtant, vous avez pris parti puisque la communication officielle de la commune reprend telles quelles les déclarations de la police. C'est une manière de prendre parti.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Sur ce point, je vous ai répondu. Nous avons explicitement signalé qu'il s'agissait du rapport de la zone de police...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Le premier verbe est au conditionnel mais pas le reste du texte.

Les deux versions sont en effet contradictoires. Pourquoi ne pas l'avoir indiqué dans votre communication officielle ?

Cela se passe toujours comme ça en cas d'abus policier... C'est une manière de le contester. Vous remettez même en cause le poignet cassé...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Je ne remets pas en cause le poignet cassé... Vous allez finir par me faire dire ce que je n'ai pas dit !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : En outre, dans ce genre d'affaire, vous nous renvoyez toujours à des positions caricaturales. C'est assez fatigant. Votre stratégie cherche à diviser les gens entre partisans et adversaires de la police. Or ce n'est pas du tout de ça. Nous devons avoir des exigences à l'égard de la police, car ce sont des agents assermentés. On ne peut les mettre, comme vous le faites tout le temps, sur un pied d'égalité avec les citoyens. Non, nous devons exiger de la police qu'elle respecte les droits démocratiques des citoyens, y compris des délinquants.

M. Charles Picqué, bourgmestre : J'ai parlé de la vérité. Vous êtes contre la vérité ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Présenté comme ça, non, évidemment.

Vous parlez aussi de « transparence totale » grâce aux caméras d'intervention. Je vois que vous en êtes un partisan. La commune de Bruxelles Ville prévoit d'en équiper la police. Le MR s'en réjouit d'autant que les policiers pourront enclencher les caméras quand ils le souhaitent. Il n'est nullement question d'imposer qu'elles soient systématiquement activées en cours d'intervention ou dès que la police sort de la voiture. Il est déjà très clair qu'elles serviront

aux policiers qui décident de l'allumer pour attester de ce qui les intéresse dans la version des faits.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Cela vaut pour l'autre partie aussi, monsieur Fraiture.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Ce n'est pas pareil ! Les bodycams que vous souhaitez, ce seront celles qui, comme à Bruxelles Ville, seront activées uniquement selon le bon vouloir de la police ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Non. Elles sont activées dès lors qu'il existe un contexte d'affrontement.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Non, à ce moment-là, c'est déjà trop tard.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il y aura des règles d'utilisation.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : On est filmé tous les jours dans la rue et les travailleurs le sont sur leur lieu de travail, dans les usines, etc. Mais, pour les caméras d'intervention, on ne veut pas !

M. Charles Picqué, bourgmestre : Je ne vois pas ce que vous voulez. Si on ne peut pas établir le contexte exact de ce qui s'est passé par l'image, comment le fait-on ?

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Il faut que les *bodycams* soient enclenchées en fonction d'une procédure et non au moment où la situation a déjà dégénéré.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Monsieur Fraiture, vous savez bien que la crédibilité des caméras d'intervention serait nulle s'il était permis aux policiers de ne filmer que ce qui les arrange !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : On est dans une phase de test et c'est déjà ce qui se profile. C'est très clair dans les déclarations de la droite.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Bruxelles Ville a adopté les *bodycams*...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : C'est ce que je dis.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Donc elles se généralisent.

Vous aurez l'occasion d'entendre le chef de corps...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Vous faites preuve d'une incroyable mauvaise foi...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Vous ne manquez pas de culot en matière de mauvaise foi. Vous méritez même un prix d'honneur.

Je viens de dire que les caméras d'intervention doivent être utilisées pour établir la vérité au bénéfice des deux parties. Voilà ce que j'ai dit. Or vous m'accusez de les recommander que quand cela arrange la police. Ça n'aurait aucun intérêt !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Est-ce que les *bodycams* auxquelles vous pensez seront allumées selon le bon vouloir de la police, comme à la Ville de Bruxelles, ou y aura-t-il une procédure pour automatiser son enclenchement ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il faut qu'elles fonctionnent dès le début d'un contexte d'affrontement ou d'interpellation...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Non, ce n'est pas du tout ça faire la transparence totale car, à ce moment-là, il sera déjà trop tard...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Mais c'est nous qui allons décider cela, monsieur Fraiture, selon un protocole précis.

Je suis quelqu'un qui sait écouter et est assez consensuel. Mais, ici, je ne comprends pas votre raisonnement. Je vous dis qu'il faut donner aux faits une totale transparence par l'image. C'est clair tout de même !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Vous n'avez pas répondu à ma question de savoir si un PV, assorti de sanctions, a été dressé au moment des faits contre la personne ayant tenu des propos sexistes ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Un PV a été dressé, oui.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Avec sanction ? On a voté une motion sur ce sujet au dernier conseil communal.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Mais quelle sanction ? On est dans du pénal, ici, et pas dans les sanctions administratives. Des plaintes au pénal ont été déposées par les deux parties. Avant de se prononcer sur tout ça, il faut essayer de comprendre...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Nous en avons parlé au dernier conseil communal. Mme Lahaye a rappelé qu'il existe une loi contre le harcèlement de rue existe, qu'elle est rarement appliquée et qu'on pourrait recourir aux SAC dans ce genre de situation.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Soyez de bon compte. Vous êtes tout de même d'accord qu'il faut faire toute la lumière sur cet événement...

M. Loïc Fraiture, conseiller communal, chef de groupe PTB : Oui, mais je pose des questions et je vous demande d'y répondre clairement, plutôt que de prendre parti de manière plus ou moins subtile. C'est assez vicieux comme façon de faire.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Je pense, monsieur le président, que c'est un dialogue de sourds. J'aime débattre avec M. Fraiture mais nier que nous voulons la vérité, c'est assez particulier.

Par ailleurs, je peux comprendre que les conseillers regrettent que le conseil de police soit le seul endroit où l'on puisse parler de problèmes de police. C'est dommage, en effet. Par contre, il faudra se mettre d'accord sur ce qui sera discuté en conseil de police et ce qui sera discuté en Conseil communal. Je ne veux pas dire que tout ce que fait la police doit être discuté là-bas.

Dans la mesure où, dans ce cas précis, nous avons pris l'initiative de faire une communication sur Facebook, M. Fraiture avait parfaitement le droit de poser la question en Conseil communal. Elle devait d'ailleurs être posée ici plutôt qu'en conseil de police parce que cela concerne ma responsabilité en tant que bourgmestre. Mais, dans certains cas, il faudra que l'on fasse le tri entre ce qui est discuté en conseil de police et ce qui est discuté en Conseil communal.

*
**

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative à « la mission d'étude sur le réaménagement des abords de l'Hôtel de ville »

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende “de studiemissie over de herinrichting van de omgeving van het stadhuis”.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, cheffe de groupe MR : Dans le cadre de la mission d'étude sur le réaménagement des abords de l'Hôtel de Ville, le Collège a décidé de constituer un comité d'accompagnement.

Nous constatons que ce comité ne prévoit pas de représentant pour les commerçants ou le secteur de l'Horeca. Pourquoi ne pas les avoir inclus ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Je pense que vous confondez le comité d'accompagnement et la participation qui a été faite par le bureau d'études.

Le comité d'accompagnement a pour mission d'assister le bureau d'études sur le plan méthodologique et dans l'analyse des résultats. Il est composé de représentants de l'administration, des échevins responsables de l'espace public et du placier du marché.

Ensuite, il y a l'étude. Dans ce cadre, le bureau d'études est évidemment allé interviewer les commerçants comme les habitants. Plus de 280 interviews ont été réalisées dans le « triangle », soit l'espace compris entre la chaussée de Waterloo, la chaussée d'Alseberg et l'avenue Ducpétiaux. Le bureau d'études a eu un entretien avec 36 commerçants, 232 habitants et 12 associations.

Puis, il a organisé des ateliers. Il y a eu des ateliers d'analyse et des ateliers-scénario. Pour y participer, des représentants des habitants et des commerçants ont été sélectionnés sur la base, notamment, de critères socio-économiques et d'avis divergents recueillis lors des interviews.

Cinq commerçants ont participé aux ateliers-diagnostic et quatre aux ateliers-scénario.

Par ailleurs, même si nous avons voulu intégrer les commerçants dans le comité d'accompagnement, cela n'aurait pas été possible. On ne peut asseoir 36 commerçants autour de la table, en plus des membres du comité d'accompagnement. Mais ce n'est pas le rôle du comité d'accompagnement.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Peut-on disposer des résultats des travaux des ateliers ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : L'analyse est en cours. Les derniers ateliers se sont déroulés la semaine dernière et le bureau d'études est en train d'en faire le bilan. Les premiers résultats seront d'abord présentés au comité

d'accompagnement et au Collège. Ensuite, vous pourrez évidemment avoir accès à l'étude d'opportunité réalisée.

*
**

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « le chantier métro 3 et la gestion des nuisances pour les riverains du boulevard Jamar ».

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende “de werf van metro 3 en het hinderbeheer voor de bewoners van de Jamarlaan”.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, cheffe de groupe MR : Les travaux préparatoires à l’excavation du tunnel pour le Métro 3, au niveau du boulevard Jamar, ont débuté le dimanche 6 septembre dans la soirée. Ce chantier devrait durer trois ans environ.

Le boulevard Jamar compte plus de 150 logements, plusieurs hôtels et commerces, quelques bureaux, ainsi que deux centres médicaux.

Déjà, lors de la première phase des travaux, consacrée aux impétrants, les habitants ont enduré de nombreuses nuisances.

Pour la prochaine étape, dédiée au creusement du tunnel proprement dit, il est prévu que le chantier situé sur l’avenue de Stalingrad soit effectué par phase pour limiter les nuisances pour les riverains. Mais ce ne sera pas le cas pour le chantier Jamar qui dès lors aura une emprise maximale sur les habitants.

Il s’avère que la STIB n’a pas suffisamment étudié les besoins des riverains ni les flux de circulation existants pour desservir les immeubles bordant le chantier.

La STIB, les élus de la majorité à Saint-Gilles et à la Région ont été interpellés à plusieurs reprises mais, manifestement, la commune n’a pas été prompte à réagir.

Comptez-vous apporter votre soutien aux habitants et mettre en place rapidement des solutions concrètes afin de minimiser les nuisances que les riverains, inquiets de se sentir délaissés, devront supporter lors de ce chantier de longue durée ? Le cas échéant, de quelle manière et dans quels délais ?

Le permis d’urbanisme et le pacte entre la commune, la Région et la STIB prévoient d’associer les riverains au projet de réaménagement des espaces publics. Que compte faire la commune pour pousser la Région à respecter ses engagements ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l’Urbanisme – Ecolo-Groen : Les habitants du boulevard Jamar nous ont effectivement interpellés.

Le service de l’Espace public de la commune assiste à toutes les réunions de chantier de la STIB. Néanmoins, nous avons eu un problème parce que, lorsqu’elle organise des panels avec les habitants et les commerçants – qui sont des réunions publiques – la STIB est censée inviter également les représentants politiques. Mais nous n’y avons jamais été invités. Nous nous sommes plaints à plusieurs reprises, la STIB s’est excusée et nous sommes enfin dans leur *mailing list*.

Nous sommes en contact avec les habitants. Nous les avons d’ailleurs reçus avant-hier. Cependant, il ne s’agit pas des représentants de tous les habitants du boulevard Jamar

qui, pour la plupart, ne sont pas organisés. Il s'agit essentiellement des quelque 140 ménages qui occupent le n° 19 boulevard Jamar, qui, eux sont très organisés.

Les autres riverains reçoivent des *flyers* de la STIB. Nous comptons demander à la STIB d'améliorer sa communication car ces dépliants ne donnent pas très envie d'assister aux réunions du panel. Ils ne sont pas très lisibles. On ne comprend pas bien le phasage des travaux, etc.

Nous avons rencontré les représentants de la STIB pour reparler du phasage. Nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde que les habitants. Il y a en effet un problème au boulevard Jamar.

Nous entrons dans la phase « zéro » qui s'étendra jusqu'à la fin du mois d'octobre. Nous passerons ensuite à la phase 1, qui devrait durer 5 ans. Les travaux situés de l'autre côté de l'avenue de Stalingrad ne seront pas effectués en une seule phase mais seront découpés en plusieurs étapes, ce qui devrait réduire les nuisances pour les habitants. C'est ce que nous réclamons depuis le départ et nous sommes dans un véritable bras de fer avec la STIB. Nous partageons tout à fait les inquiétudes des habitants.

Par ailleurs, les représentants du service communal de la Propreté participent à un groupe de travail sur la propreté. Mais nous n'avons pas vraiment de compétences à proprement parler en cette matière parce que le boulevard Jamar est une voirie régionale gérée par Bruxelles Propreté.

Dorénavant, nous serons invités aux prochains panels, et nous sommes en communication régulière avec la STIB pour ce qui concerne le réaménagement de l'espace public prévu dans le permis. Au départ, la STIB comptait, après les travaux, remettre les lieux dans l'état dans lequel ils étaient. De notre côté, nous souhaitons profiter de ce chantier pour développer un véritable projet d'espace public et cet objectif constitue une des conditions d'approbation du permis pour le métro.

C'est Bruxelles Mobilité qui doit établir ce projet d'aménagement. Le chef de projet sera nommé à la fin de cette année. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec Bruxelles Mobilité pour ce plan d'aménagement du boulevard Jamar. Nous serons très attentifs au processus de participation mais c'est l'agence qui le mettra en place puisqu'il s'agit d'un projet régional. La commune sert de courroie de transmission entre les habitants et les commerçants.

Hormis les inquiétudes de habitants, les commerçants et, en particulier, les hôteliers sont également très préoccupés parce qu'ils auront des problèmes de livraisons (fourniture du linge, etc.). Nous sommes donc aussi en pourparlers avec la STIB pour améliorer la situation.

En résumé, nous sommes en contact avec les habitants, nous les recevons et défendons exactement la même chose qu'eux lors des réunions de chantier.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, cheffe de groupe MR : Comme je vous l'ai dit, les riverains se sentent abandonnés. J'ai appris, au moment où je déposais ma question, que vous alliez les recevoir. Il n'empêche qu'ils se sentent d'autant plus abandonnés quand ils voient ce que la Ville de Bruxelles fait pour les riverains de l'avenue de Stalingrad. Il en va de leur sécurité et de leur qualité de vie pour une très très longue période.

*
**

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « le rôle du bourgmestre dans la lutte contre la transmission du virus Covid-19 ».

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende “de rol van de Burgemeester in de strijd tegen de transmissie van Covid-19”.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : L'ordonnance de la Commission communautaire commune (Cocom) du 19 juillet 2007, relative à la politique de prévention en santé, modifiée par l'assemblée réunie le 17 juillet 2020, confère des rôles importants au bourgmestre et au médecin-inspecteur d'hygiène pour prendre des mesures qui visent à limiter la propagation de maladies transmissibles telles que le Covid-19. Une étroite collaboration entre le médecin-inspecteur d'hygiène et le bourgmestre paraît essentielle pour que ce dernier puisse effectivement prendre des mesures contraignantes. Selon la presse, cet échange d'informations semble ne pas être optimal.

Comment se passent les rapports et les échanges d'informations entre le médecin-inspecteur d'hygiène, les services compétents de la Cocom et le bourgmestre ?

Quelles informations sont échangées ?

Le bourgmestre est-il informé de l'identité des personnes qui sont tenues de se mettre en quarantaine et/ou de subir un examen médical – par exemple les personnes revenant de « zones rouges » ?

Le bourgmestre ou ses services contrôlent-ils le respect de ces obligations de manière systématique ou seulement dans certains cas, et selon quels critères ? Dans l'affirmative, des sanctions ont-elles déjà été appliquées ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il est bon de rappeler qu'il existe, en cas de crise sanitaire, des services compétents, dont les services régionaux – les services du ministre-président, qui concernent certaines décisions d'ordre public ; le haut-fonctionnaire et la Cocom.

Actuellement, la gestion de la crise sanitaire est régie par le gouvernement fédéral. C'est le ministre de l'Intérieur qui est chargé de coordonner une situation d'urgence.

La Cocom a désigné un référent pour les contacts avec les communes, qui est responsable du traçage.

Au sein de notre administration communale, la personne de référence pour le traçage est la coordinatrice du « plan catastrophe ».

Des réunions de suivi avec la Cocom ont lieu régulièrement lors desquelles la personne de référence de la commune a un contact direct avec son homologue de la Cocom. Les référents de la Cocom sont également présents lors des conseils régionaux de sécurité, où sont conviés les bourgmestres. C'est donc aussi un endroit de rencontre avec la personne de référence pour le traçage.

Tous les jours, la personne chargée du traçage à la Cocom consulte les derniers chiffres disponibles sur le site de Sciensano afin d'être au courant de l'évolution de l'épidémie sur le territoire communal.

À ce jour, nous n'avons pas été confrontés à une situation nécessitant une prise de contact avec l'inspecteur fédéral de l'hygiène. Si des données nominatives devaient être communiquées, elles le seraient d'ailleurs uniquement à l'inspecteur fédéral de l'hygiène.

Il faut bien distinguer ce qui concerne la communication relative à la situation des personnes de ce qui se rapporte à l'apparition de foyers (*clusters*).

Nous ne sommes contactés par la Cocom qu'en cas d'apparition de foyers. Cela a été le cas le 3 août dernier où la Cocom a contacté plusieurs communes bruxelloises afin de signaler plusieurs foyers.

Le problème concerne la protection d'un certain nombre de données. Les données sur les foyers exigent tout de même une certaine confidentialité. Imaginons qu'un foyer se développe dans un groupe particulier – social, culturel, ethnique, etc. C'est une situation plutôt délicate.

Donc, la Cocom n'a révélé aucune identité ni adresse. À l'issue de la réunion que nous avons eu avec la Cocom, nous avons renforcé la communication des mesures et des règles d'hygiène, par l'intermédiaire des acteurs de terrain et de nos partenaires. Mais nous voulons préserver une certaine confidentialité lorsqu'il s'agit de désigner un groupe. Sinon cela reviendrait à montrer du doigt un groupe de pestiférés...

Le contact avec les citoyens, dans le cadre du traçage, se fait uniquement via les centres d'appel régionaux par e-mail, SMS ou téléphone. Cela n'est pas dans notre champ de compétences.

Concernant le retour de citoyens de « zones rouges », le contrôle aux frontières est effectué par la police fédérale et le suivi, par les services de la Cocom. La Cocom n'informe les bourgmestres qu'en cas de situation problématique. La Cocom ne demande l'aide de la commune que si une personne est injoignable. C'est logique car une commune a en effet la possibilité d'aller sonner chez quelqu'un ou éventuellement de trouver où se trouve la personne. La commune n'est donc pas systématiquement sollicitée dans le cas du traçage individuel.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je vous remercie pour votre explication et vos éclaircissements. Les textes juridiques sont très complexes et votre réponse illustre bien cette complexité.

*
**

Question orale de M. Pietro De Matteis, conseiller communal, concernant « les places de parking ».

Mondelinge vraag van de Heer Pietro De Matteis, gemeenteraadslid, betreffende “de parkeerplaatsen”.

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : La protection de l’environnement et l’amélioration de la qualité des espaces publics nous amènent à reconsidérer le rôle de la voiture. Cependant, les citoyens nous interpellent aussi sur le manque de places de parking. Afin de concilier ces deux besoins, il y a lieu d’optimiser la gestion des emplacements de parking actuels.

Pour ce faire, avez-vous envisagé de généraliser dans toute la commune le marquage au sol pour les places de parking, comme c’est déjà le cas sur la chaussée de Waterloo, entre la Barrière et le Parvis, afin de réduire le gaspillage d’emplacements ?

Un nombre important de maisons de maître possèdent un accès carrossable qui mène à un garage. Cependant, même si certains accès sont trop étroits pour permettre le passage d’une voiture, les habitants y ont placé une interdiction de stationner. De facto, cela équivaut à une privatisation d’une partie de l’espace public, souvent utilisée comme parking privé en voirie.

Avez-vous considéré la possibilité de recenser les entrées carrossables qui sont effectivement des garages et de faire enlever les interdictions de stationnement abusives ?

Envisagez-vous la possibilité de réclamer aux propriétaires dont la maison possède un vrai garage privatif de s’acquitter d’une redevance qui correspondrait à l’usage exclusif de la voie publique, comme c’est le cas lorsqu’on utilise un « lift » pour un déménagement.

Pouvez-vous nous rappeler les conditions qui permettent aux riverains d’utiliser les parkings privés qui se situent aux alentours de notre commune – parking de la Porte de Hall, du supermarché Carrefour, du Match à Forest, à la limite de Saint Gilles. D’autres partenariats sont-ils envisagés ?

Nos établissements horeca sont très fréquentés par des personnes qui ne résident pas à Saint-Gilles. Sachant que notre commune est très bien connectée aux autres quartiers de Bruxelles par les transports en commun, ne serait-il pas envisageable de réserver une partie des emplacements de parking à usage exclusif des riverains, entre 19 h et 8 h du matin par exemple ? Cela se fait déjà dans d’autres villes européennes. Ceux et celles qui viennent boire un verre pourront venir en transport en commun, à pied, à vélo ou en taxi.

Ces mesures permettraient d’optimiser les emplacements de parking disponibles pour les riverains, de faire face au manque actuel, de réduire la pression automobile en voirie et d’offrir aux Saint-Gillois des aménagements plus agréables.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Il y a en effet très peu d'endroits dans la commune avec des marquages au sol. On ne les trouve qu'à la chaussée de Waterloo et à la rue du Fort. Historiquement, je ne sais pas pourquoi c'est comme ça.

En réalité, il n'y a pas d'obligation de tracer les lignes, sauf lorsqu'on maintient du parking en zone de rencontre, ce qui est le cas sur une partie de la rue du Fort.

Si on ne le fait pas partout – les autres communes ne le font pas non plus – c'est parce ces lignes doivent souvent être repeintes. C'est énergivore et cela n'apporte pas grand-chose. Par ailleurs, Saint-Gilles compte beaucoup de voiries bordées d'arbres qui constituent en quelque sorte une délimitation « naturelle » puisque, entre chaque arbre, il y a plus ou moins 5 emplacements. En outre, les entrées carrossables des garages compliquent aussi un traçage continu au sol.

Les parkings avec entrées carrossables qui privatisent l'espace public font l'objet de contrôle. Il y a une enquête de police chaque fois qu'un propriétaire demande un accès carrossable, pour vérifier que le garage est effectivement utilisé pour une voiture, ou lorsqu'il y a une plainte des voisins. En général, dans deux cas sur dix, les garages ne sont pas utilisés pour une voiture. L'accès carrossable est alors supprimé.

Je vous rejoins assez bien sur l'idée de taxer les accès carrossables lorsqu'il s'agit de parking utilisé par un seul propriétaire. Mais, parfois, ils concernent des co-propriétés qui possèdent plusieurs emplacements. Il faut savoir que les règlements d'urbanisme obligent maintenant les nouvelles constructions à offrir, selon le nombre de logements, des emplacements de parking en intérieur d'îlot et hors voirie. Dans ce cas, un accès carrossable est indispensable et, dans la mesure où il s'agit d'une obligation urbanistique, il serait contradictoire de réclamer une redevance aux gens.

Par contre, je ne serais pas contre l'idée d'imposer une taxe pour privatisation de l'espace public devant un garage individuel et même un boxe pour vélos. Quand vous privatisez une place pour un boxe pour vélos, vous payez un loyer pour le faire.

Ceci étant, ce type d'accès ne devrait pas tant être taxé au niveau communal mais plutôt régional. La taxation devrait être prévue dans le règlement régional de stationnement afin qu'elle s'applique à toutes les communes. Mais, effectivement, cela peut être une piste.

En ce qui concerne les autres possibilités de stationnement hors voirie, le parking de la Porte de Hal est géré par Interparking. L'abonnement coûte 171 euros par mois, ce qui est relativement cher. Mais, si vous l'utilisez le week-end, c'est 3 euros par jour, ce qui est franchement bon marché. Peu de gens le savent. Cependant, il y a aussi un problème de sécurité dans ce parking. Du coup, peu de gens ont envie d'y laisser leur voiture. Cela ne relève pas de mon domaine mais il y aurait un vrai travail à faire sur ce parking pour le rendre plus accessible et donner envie aux gens d'y garer leur voiture.

Le parking du Match à Forest a des emplacements disponibles le soir. On peut les réserver via la plateforme Be-Park.

Be-Park loue également, à des tarifs variables, des emplacements hors voirie dans sept autres parkings situés sur le territoire communal :

- le parking Hôtel des Monnaies ;
- le parking Louise Village ;
- le parking de la gare du Midi ;
- le parking Ibis Styles, lié à l'hôtel et ouvert aux riverains ;
- le parking Louise-Toison d'Or ;
- le parking Charleroi ;
- le parking Métro-Louise.

Vous trouverez sur le site de Be-Park le nombre d'emplacements disponibles par parking et les tarifs appliqués en journée, en soirée ou le week-end. Les abonnements sont modulables. Ce nombre augmentera certainement car Be-Park contacte de plus en plus d'entreprises privées ou de magasins.

Be-Park est un partenaire privé, mandaté par parking.brussels pour prospecter et trouver du parking hors voirie. Nous travaillons d'ailleurs avec eux pour repérer des endroits susceptibles d'offrir du parking hors voirie.

Je sais, par exemple, qu'ils sont en discussion avec le Foyer du Sud pour récupérer des emplacements qui ne seraient pas utilisés par les locataires et les proposer en location aux riverains. Ils sont également en pourparlers avec le parking situé rue Moris.

De plus, comme vous le savez, il existe une taxe communale sur les parkings de plus de six emplacements. Toutefois, les propriétaires de ces parkings sont exemptés de cette redevance s'ils mettent leurs espaces de parking à disposition des riverains. Be-Park est aussi en train de prendre contact avec les propriétaires de ces parkings pour les sensibiliser à cette possibilité d'exemption.

Réserver aux riverains habitant les quartiers où se concentrent pas mal d'établissements du secteur de l'horeca est une piste que nous avons évoquée dans l'étude d'opportunité relative à la place Van Meenen. Mais la mise en œuvre de cette disposition est assez difficile parce que cela signifie que l'on devrait avoir des contrôleurs la nuit. On pourrait envisager une extension du contrôle jusqu'à 22 h mais cela implique tout de même de faire travailler les agents jusqu'à cette heure-là. C'est donc une piste assez compliquée. En tout cas, il n'est pas question de faire travailler les agents communaux la nuit. En outre, cela coûterait extrêmement cher.

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : C'est vrai qu'entre les arbres, il y a place pour cinq voitures mais c'est extrêmement rare que 5 véhicules réussissent

à s'y garer. Tout dépend de la place laissée entre chaque voiture. La plupart du temps, on rate toujours une place. Dans le seul quartier de l'Hôtel de Ville, par exemple, cela représente la perte d'une vingtaine de places.

Je pense donc que cela vaut la peine d'investir dans le marquage au sol. Si, comme à la chaussée de Waterloo, on prévoit des pierres de couleur différente, il n'est pas nécessaire de repeindre chaque année la voirie. C'est un dispositif auquel il faudrait réfléchir davantage.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : À partir du moment où vous tracez des emplacements de stationnement, il faut qu'ils soient respectés sinon on perd également des espaces de parking. Cela exige un contrôle plus intensif de la part de la police. Or celle-ci est déjà débordée avec les stationnements sauvages, etc.

En théorie, votre proposition se tient mais, en pratique, elle exige davantage de personnel de police pour opérer les contrôles.

Dans les rues bordées d'arbres, on constate que le nombre de places prévu est relativement bien respecté.

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : Non, c'est très rare. Je suggère qu'on fasse une analyse plus minutieuse.

Je suis interpellé par beaucoup de citoyens qui approuvent la « verdurisation » de la commune mais qui ont également besoin de conserver leur voiture. Il est donc très important de concilier ces deux besoins et de développer des initiatives qui permettent d'améliorer l'espace public.

Si on repère deux infractions sur dix pour les entrées carrossables, cela signifie que, pendant plusieurs mois, on perd deux places de parking pour les riverains.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : En cas d'infraction, les accès sont supprimés.

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : D'accord, mais il faut attendre qu'un riverain dénonce son voisin... Autrement dit, on attend parfois plusieurs mois voire plusieurs années...

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Chaque fois que quelqu'un demande un accès carrossable, il y a un contrôle. Mais je ne sais pas si vous réalisez le personnel dont on dispose au service de la Mobilité. Nous n'avons pas suffisamment d'agents pour procéder aux vérifications... La vérification des accès de garage est une tâche de la police.

Nous, nous contrôlons les accès carrossables lors d'une nouvelle demande ou sur la base de plaintes. Mais nous n'avons pas les moyens d'envoyer des contrôleurs. En plus, demander à une personne d'ouvrir son garage ne peut se faire que sur injonction de la police.

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : Si on effectue un travail structuré par quartier, par exemple, on peut arriver à une solution plus efficace que d'attendre la dénonciation d'un voisin – ce que, personnellement, je ne ferais jamais.

Enfin, gérer de manière efficace le parking implique des ressources mais il pourrait y avoir des cercles vertueux qui permettent de financer les dépenses pour engager plus de personnel grâce aux ressources récoltées via cette procédure. Je demande simplement que l'on y réfléchisse.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Je ne vois pas où vous allez chercher les ressources via cette procédure qui me permettrait d'engager du personnel.

M. Pietro De Matteis, conseiller communal – Groupe LB : Il y a les PV...